



## Probleme locataire propriétaire

Par **yauyo\_old**, le **29/11/2007** à **20:27**

Bonjour

Voila, ayant d'énormes problemes avec mon propriétaire depuis qu'il m'a envoyé au tribunal et que j'ai eu gain de cause, j'ai toujours sa maison (préavis) jusqu'au 15 décembre mais je souhaiterai éviter sa présence desormais car je crain que cela finisse très mal. Je voudrai savoir si je pouvais faire appel a un huissier pour effectuer l'état des lieux de sortie ou une constatation simple et remettre les clefs a ce même huissier pour qu'il les redonne au propriétaire tout en sachant que de toutes façons je laisse mes cautions au propriétaire pour l'équivalent de deux loyers durant le préavis suivant les conseils d'un avocat conseil.

Merci pour vos réponses.

Par **Mike46**, le **30/11/2007** à **08:34**

Bonjour,

vous pouvez tout à fait faire intervenir un huissier pour établir l'état des lieux de sortie cependant ils sera à votre charge si le propriétaire ne souhaite pas faire intervenir celui-ci.  
Cordialement

Par **yauyo\_old**, le **30/11/2007** à **20:47**

Bonjour et merci pour ta réponse

En faite j'aurai voulu savoir si je pouvais faire l'état des lieux de sortie uniquement avec l'huissier sans le propriétaire et rendre les clefs à ce même huissier pour qu'il les redonne au propriétaire

voila merci